

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### N°2019/04 bis Erreur Matérielle

#### Chapitre 7.3 Emprunts

#### **Objet : Autorisation d'emprunt pour le projet « Capitainerie »**

L'an deux mille dix-neuf, le 8 février à 14h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

#### Séance du 08 février 2019

Date de convocation :  
25 janvier 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :25  
(33 voix)  
En exercice : 25 (33 voix)  
Membres présents :

Membres présents 17 (21 voix)  
Vote(s) pour 21  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

#### Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **Mme Sophie VAGINAY**, Vice Présidente ; **Mme Agnes PIGNATEL**, secrétaire ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du bureau, **M. Régis BOUCHACOURT**, membre du Bureau ; **M. Marc AUDIER**, conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical ; **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical suppléant de M. Jean Pierre GANDOIS, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **Mme Valérie GRENARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale,

#### Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND, donne pouvoir à Mlle Jessica GUIARD  
M. Jean-Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE, M. Jean Michel PAYOT, M. Jean FERRON, M. Jean CONREAUX, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI, M. Joel BONNAFFOUX

#### Etaient invités et présents :

M. Philippe CATELAIN Président du Syndicat des Professionnels de Serre-Ponçon, M. Thierry ALLAMANO Directeur du CNASP et Membre du Club Nautique Alpin, M. Christian ROMAN, département des Hautes Alpes, Mme Géraldine DUVOCHEL, EDF

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle le courrier qu'il a reçu le 7 janvier 2019 de la Préfecture des Hautes-Alpes par lequel elle spécifie que seul le S.M.A.DE.SE.P., bénéficiaire final de l'aménagement, peut percevoir du FCTVA sur l'opération « Capitainerie », sous réserve de son éligibilité à ce fonds de concours.

De fait a été adoptée la délibération 2019-04 du 8 février 2019 qui modifie la convention de co-maitrise d'ouvrage engagée avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. Comme convenu

avec Mme la Secrétaire générale de la Préfecture des Hautes-Alpes, le S.M.A.D.E.S.E.P. disposera donc des fonds qui seront versés à N+1 après l'intégration des travaux capitainerie dans l'actif du Syndicat.

Le Président indique que cette échéance oblige l'établissement à avancer ces fonds à la CCSP, ce qui ne peut raisonnablement être possible qu'à partir d'un emprunt à court terme de deux ans.

Par suite le Président indique s'être rapproché de quatre établissements bancaires que sont la Caisse d'Épargne, la Banque populaire, la Caisse des dépôts et le Crédit Agricole, et avoir obtenu deux réponses. L'une de la Caisse d'épargne en date du 17 janvier 2019 et l'autre du Crédit Agricole en date du 07 février 2019.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

#### VU :

- Les articles L.2337-3, L.3336-1 et L.4333-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant les collectivités territoriales à recourir à l'emprunt,
- L'article L. 2331-8 du code général des collectivités territoriales, indiquant que le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités,
- La délibération n°2019-04 du 8 février 2019 modifiant la convention de Co-maitrise d'Ouvrage entre le SMADESEP et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon,

#### CONSIDERANT :

- La proposition formulée dans ce cadre par le Crédit Agricole Alpes-Provence en date du 07 février 2019 qui apparaît comme la mieux-disante,

#### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 février 2019 :

- **ACCEPTE** la proposition du Crédit Agricole Alpes-Provence selon les modalités suivantes :
  - Montant de l'emprunt 850 000€
  - TEG (à titre indicatif) 0.70% (taux fixe)
  - Modalités de remboursement : échéances constantes à deux ans
  - Durée 24 mois
  - Frais divers retenus lors du déblocage des fonds : Frais de dossier 0,10%
- **L'AUTORISE** en conséquence à signer et valider cette proposition d'emprunt qui est apparue comme étant la plus avantageuse,

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Victor BERENGUEL



Extrait du registre des délibérations N° 2019/04 Page2/2

Membres Adhérents :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence  
Communauté de communes de de Serre-Ponçon, Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance,  
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon  
Chambre de commerce et d'industrie des Hautes Alpes

Rue du Morgon, 05160 Savines-le-Lac

e-mail : [contact@smadeseep.com](mailto:contact@smadeseep.com)

Tél : 04 92 44 33 44 - Fax : 04 92 44 33 47

[www.serre-poncon.com](http://www.serre-poncon.com)